



NIORT, le 28 Août 2010

LE RESEAU FINANCES PUBLIQUES DES DEUX SEVRES

DEUX SEVRES

LE BI HEBDO N°1

Notre section départementale, créée le 12/11/2009 par fusion des deux sections FO Trésor et Impôts, se réunira en congrès le Mardi 5 Octobre près de PARTHENAY, avant le congrès national qui aura lieu au Futuroscope du 18 au 22 Octobre.

C'est le moment où nous discuterons de notre cahier de revendications, véritable base pour nos combats syndicaux

Avis aux syndiqués FO, certes, mais aussi à ceux qui souhaiteraient adhérer à notre section : faire entendre sa voix, en toute démocratie, c'est aussi et surtout cela, le syndicalisme. Alors, faites ce pas vers plus de solidarité, vous et nous en serons pleinement satisfaits, !!!

Notre bureau :

Luc ESSAYAN secrétaire
Olivier GARNIER, secrétaire adjoint
Françoise BOUSSEAU, secrétaire adjointe,
Monique BAILLARGEAU, Trésorière
Emmanuelle FEYRIT, Trésorière adjointe

Nos représentants en C A P :

☐ Catégorie A :

Jocelyne PETIT (GP*)

Philippe PELLOQUIN (GP)

☐ Catégorie B :

Annie GROMAS (Fiscalité)

Eliane BOINOT (GP)

Thierry BARBIER (GP)

Christiane GARETIER (GP)

Catégorie C

Serge BERNEAU (Fiscalité)

Françoise BLUTEAU (Fiscalité)

Martine BERLAND (GP)

Florence ROUIL (GP)

Brigitte BERNARD (GP)

Corinne TOULOU (GP)

* GP= gestion publique

Lors des derniers comités techniques paritaires départementaux (CTP), notre section s'est appuyé sur l'argumentaire suivant, qui a fait l'objet de notre déclaration au CTP du 24 Février :

" Lors du CTP du 9 octobre 2009, FO DGFIP Deux-Sèvres a rappelé que cette mise en place des SIP* répondait comme pour les SIE* à la logique suivante :

- Réduction des moyens
- Confusion des missions et polyvalence accrue
- Disqualification des personnels
- Remise en cause du principe de séparation Assiette Recouvrement
- Impossibilité d'assurer totalement et correctement l'accueil du public.

Nous avons fait part également que contrairement à l'objectif proclamé d'amélioration du service public aux particuliers, les conditions de travail des personnels se dégradent.

Au bout de quelque mois d'exercice des SIP dans le département, nos craintes sont tout à fait fondées et les moyens de renfort insuffisants pour pallier les absences. (SIP de Saint Maixent)

Dans un tel contexte , FO DGFIP Deux-Sèvres ne peut cautionner la poursuite des fusion et la création du nouveau SIP à Thouars. "

Le 1^{er} Avril, le Pôle de Recouvrement Spécifique a été créé, voir ci-après, notre commentaire

Le 1^{er} Juillet, le SIP de NIORT, a été installé dans les locaux de l'Avenue de PARIS...à suivre...en particulier concernant l'accueil, quand l'on sait que l'essentiel des agents est installé au quatrième étage...

*SIE: services des impôts des entreprises

*SIP : services des impôts des particuliers

La retraite n'est pas une question - Élargir l'assiette des cotisations : 3 démographique,

elle est avant tout un choix de société. Assurer son financement pose clairement la question d'une meilleure répartition des richesses.

Force Ouvrière estime que les mesures énoncées ci-après, sont de nature à assurer ce rééquilibrage :

- Remettre à plat les exonérations sociales : 33.5 milliards €

En 2008, le montant des exonérations s'élève à 31 milliards d'euros. Des mesures concédées aux entreprises et dont les effets sur l'emploi n'ont toujours pas été démontrés. Autant de pertes pour les régimes de retraite.

Quant aux exonérations non compensées par l'État, elles se chiffrent à 2,5 milliards en 2008 dont 1 milliard au détriment des retraites. Depuis 1991, plus de 36 milliards d'exonérations n'ont ainsi pas été compensées par l'État soit 80% du déficit prévu en 2020 dans le scénario moyen des prévisions du dernier rapport du COR.

- Alimenter le Fonds de Solidarité Vieillesse : 25 milliards €

, ses recettes qui proviennent de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) ont été détournées

année après année. de 0,85 sur les 1,30% initialement prélevés, soit une perte annuelle de 5 milliards d'euros ! : ressource supplémentaire de 25 Md€ par an.

- Taxer le capital : 5 milliards €

Les revenus du capital sont, à ce jour, pratiquement défiscalisés. Une situation qui a incité les entreprises à placer leur argent dans la sphère financière plutôt que dans l'investissement et les salaires. Une taxation de 5% sur les bénéfices non réinvestis, cette mesure apporterait plus de 5 milliards par an.

- Augmenter le taux de cotisation vieillesse : 4,1

. Avec une hausse de seulement 1% de cotisation répartie entre employeurs et salariés, c'est un financement de 4,1 milliards d'euros supplémentaires par an.

Les dispositifs d'intéressement et de participation ont distribué plus de 17,5 milliards d'euros en 2007. Assujettir ces revenus aux cotisations sociales représente 3 milliards d'euros par an de plus pour les retraites.

- Augmenter les salaires : 0.65

Avec seulement 1% d'augmentation de la masse salariale, ce sont plus de 650 millions d'euros supplémentaires pour les retraites.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La réforme WOERTH touche essentiellement le nombre d'années de travail et de cotisations : Or, qui pourra cotiser 42 ans ? Ce projet de loi souhaite avant tout, sans le dire, réduire encore le montant des retraites qui seront versées. Il est donc faux d'affirmer que les retraites ne peuvent être assurées que par l'augmentation de l'âge de départ.

Nous avons raison de revendiquer :

- Maintien des 60 ans
- Maintien des quarante annuités
- Maintien du Code des Pensions

□
Ne tergiversons plus,
Ensemble, syndicats et salariés,

TOUS EN GREVE ET EN
MANIFESTATION LE Mardi 7
SEPTEMBRE

RETRAIT DU PROJET
WOERTH !!!

Deux nouveautés impactent les trésoreries mixtes (filière Gestion Publique) et les dessaisissent encore un peu plus de l'activité recouvrement de l'impôt.

□ **LE PRS : pôle de recouvrement spécialisé mis en place au 1^{er} avril 2010**

C'est un poste comptable chargé du recouvrement des créances des professionnels et particuliers.

Concernant les créances des particuliers, il aura la charge :

- des créances issues des contrôles fiscaux externes
- des créances non recouvrées au 30/6 N + 1 (donc dans l'application RAR) supérieures à 7 000 euros et pour lesquelles un avis à tiers détenteur a été inopérant.
- des créances spécifiques où il y a un risque de non-recouvrement ou un mauvais comportement fiscal habituel

Pour les deux dernières catégories, il y a transfert du compte du contribuable (toutes les cotes) à partir de l'application RAR.

Le PRS de NIORT comptera 3 emplois B et un chef de service. Les agents des anciens services Pôle Recouvrement Contentieux sont prioritaires.

□ **La Contribution Foncière des Entreprises qui remplace la Taxe Professionnelle**

Sera recouvrée par le SIE à partir des rôles 2010.

Ce transfert s' est accompagné dans le 79

du transfert de 2 emplois de la filière Gestion Publique à la filière Fiscale.

COMMENTAIRE :

Petit bout par petit bout, depuis de longues années, le recouvrement de l'impôt quitte les Trésoreries de proximité.

L'objectif est connu : lorsque les Trésoreries ne seront plus que des postes comptables de collectivités locales, l'ETAT s'en séparera. Comment pourrait-il payer des fonctionnaires qui ne travaillent pas pour lui ?

Est-ce que le PRS était vraiment nécessaire ? Un bon appui du service Départemental aux trésoreries aurait été suffisant. On parle de Guichet Fiscal Unique et on fait l'inverse, car le contribuable " transféré " dépendra de deux postes comptables.

Pour l'instant, les Trésoreries sont chargés de l'accueil fiscal de proximité.

Est-ce l'avenir ? Certainement pas, car nous allons vers une contradiction. Si les agents de ces trésoreries perdent le recouvrement de l'impôt, ils perdent un savoir, des connaissances fiscales sans cesse actualisées. Comment faire de l'accueil, si vous ne pouvez plus rien expliquer.

Et nos collègues des Services des Impôts des Entreprises et du Pôle de Recouvrement Spécialisé ont, eux, tout à apprendre... dans des conditions de travail qui se dégradent.

DÉPENSES PUBLIQUES : L'UIAFP*-FO DIT NON À L'AUSTÉRITÉ qu'à leurs rémunérations de profondes remises en cause. Les dispositions à l'encontre des fonctionnaires en matière de retraites s'inscrivent dans la même logique.

Le Premier ministre a annoncé ce week-end son plan de rigueur concernant la réduction des déficits publics. Cette annonce fait suite aux déclarations du Chef de l'Etat à l'occasion de la conférence des déficits publics du 20 mai dernier. En annonçant un plan de 100 milliards d'euros d'économie d'ici 2013 dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques, le Gouvernement entend poursuivre et amplifier ses mesures d'austérité dans la fonction publique.

Ces mesures d'économie vont impacter les trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière) et toucheront, non seulement les fonctionnaires, mais aussi les usagers, notamment les plus défavorisés.

La suppression massive de postes dans la fonction publique se poursuivra, plus de 100 000 ont déjà été détruits à l'Etat depuis 3 ans, et 100 000 autres seraient supprimés d'ici 2013. Les dépenses de l'Etat seraient gelées sur 3 ans, avec une baisse de 10% des budgets de fonctionnement des administrations, et des budgets d'intervention (aides au logement et à la construction, subventions...). Avec des conséquences redoutables à la fois sur le fonctionnement des services, les conditions de travail des agents, et sur le service public rendu aux usagers !

Les établissements hospitaliers ainsi que ceux relevant du secteur médico-social vont subir de sévères restrictions budgétaires. D'ores et déjà le Président de la République a annoncé une baisse de la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Il est demandé 600 millions d'euros d'économie dès 2010. La conséquence sur l'emploi hospitalier sera immédiate en terme de suppression massive ! Inéluctablement la qualité des soins et des prises en charge s'en trouvera affectée !

La même cure est réservée aux collectivités territoriales ; le chef de l'Etat les encourage " à réduire leur dépenses dans les mêmes proportions que l'Etat ". Le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités locales est d'ores et déjà annoncé. Cela mettra en cause leur capacité à assumer l'intégralité de leurs missions de services publics et menacera en conséquence l'emploi.

Cette politique de rigueur fera subir aux services publics, aux fonctionnaires à leurs statuts ainsi

C'EST INACCEPTABLE !!!

FORCE OUVRIERE condamne cette politique de réduction des dépenses publiques qui va à l'encontre de la croissance. Derrière cette rigueur, c'est la récession qui se profile. Sauvegarder notre modèle social républicain passe par la préservation de la Fonction publique et le partage des richesses.

Paris, le 16 juin 2010

J'adhère à la section départementale du syndicat Force Ouvrière de la Direction Générale des Finances Publiques (FODGFIP :

- NOM, prénom :**
- Poste ou service :**
- retourner à Monique BAILLARGEAU Trésorière de l'Hôpital de NIORT

UIAFP : union inter fédérale des agents de la Fonction Publique : regroupe les fonctionnaires ETAT, territoriaux, hospitaliers et de La Poste.